

Rapport Annuel

2022



MFA Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

- Vincent BOYER
Président
- Karim ASNOUN
Vice-Président
- Talal AL RIFAI
Administrateur
- Frédéric BEAUMONT
Administrateur
- Karim SAÏD LALOUANI
Administrateur
- Bernard DECLEIN
Administrateur
- Dominique FOURES
Administrateur
- Edouard VALENTIN
Administrateur
- Laurent BOUR
Administrateur salarié
- Virginie BOUQUERELLE
Administrateur salarié

Secrétaire du Conseil

- Gérard BOUSQUET
-

Direction

- Vincent BOYER
Directeur Général
 - Gilbert PERUTO
Directeur Général Délégué
-

Commissaire aux comptes

- Société EXPONENS Audit
Représentée par Nathalie LUTZ Titulaire
-

Comité d'audit

- Karim ASNOUN
- Talal AL RIFAI
- Philibert GABELA
- Frédéric BEAUMONT

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'administration
- 2 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 3 - Examen et approbation des comptes 2022
- 4 - Vote des résolutions

Le mot du Président



Avec des résultats 2022 satisfaisants, votre Mutuelle prépare sereinement votre avenir.

Votre Mutuelle est entrée dans une nouvelle époque.

L'environnement économique et social du moment connaît de fortes tensions avec une inflation importante dans la zone euro de +10%, des déficits publics des pays développés toujours plus conséquents, une politique monétaire des banques centrales plus exigeante avec une remontée sérieuse des taux directeurs dans un contexte de nombreuses difficultés dans les circuits de production des biens et des services et des soubresauts récessifs.

Votre Mutuelle vous accompagne dans ce contexte difficile avec la volonté inflexible d'assurer dans l'indépendance et la préservation des intérêts de chacune de ces composantes toutes les solidarités indispensables, l'entraide nécessaire et l'écoute essentielle pour vous être utile. La défense de votre pouvoir d'achat est au centre de nos préoccupations. Il s'agit par une tarification équilibrée de préserver vos revenus.

Le développement des techniques les plus modernes pour votre satisfaction constitue l'axe majeur des évolutions de nos systèmes d'information. Le réseau commercial de votre Mutuelle dans un volume d'appels entrants de près de 200 000 par an et le service indemnités dans un volume d'appels entrants de 110 000 appels par an ont pu répondre à vos attentes dans les délais les plus brefs. L'Appli MFA et l'Espace privé sont aussi vos points d'appui pour être en relation le plus librement et le plus simplement possible avec votre Mutuelle. Une forte adhésion est observée à ces outils avec plus de 40% des sociétaires utilisateurs. La signature électronique récemment mise en place a aussi permis, en 2022, de constituer près de 5.000 documents ayant force probante. Nous continuerons donc à faire évoluer tous ces dispositifs adoptés par l'ensemble en pleine complémentarité sans omettre les outils existants les plus courants comme le téléphone, le courrier et la visite en agence pour mieux partager avec tous.

La couverture de nos engagements demeure principalement corrélée à des investissements inscrits dans une gestion défensive, adverse aux actifs risqués, avec la volonté de privilégier la sécurité au rendement. Les adossements à des actifs réels constituent aussi bel et bien le socle de cette démarche. Protéger les personnes sur le long terme tout en contribuant à la prospérité de la société de façon durable et socialement responsable est dans l'ADN de votre Mutuelle.

Tout en recommandant de vous reporter, sur votre site mfa.fr, au dernier Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de la Mutuelle publié, les garanties délivrées de votre Mutuelle s'inscrivent dans une solidité éprouvée à laquelle vous pouvez prétendre. La solvabilité de la Mutuelle à fin 2022 conduit à observer les ratios suivants :

- Une exigence en fonds propres ou SCR à 192%,
- Et un capital minimal requis ou MCR à 539%.

En toutes circonstances, les capacités d'innovation développées par votre Mutuelle sont les vecteurs de la pérennité de notre modèle de développement mutualiste pour une protection performante adaptée des populations et partagée par notre collectif tant en France qu'en Belgique.

Fraternellement à Tous



Vincent Boyer
Président-Directeur Général

Rapport du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les Délégués,

Comme chaque année à la même époque, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale afin de présenter et de soumettre à votre approbation les résultats comptables enregistrés par notre Mutuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, et ce conformément aux dispositions de la loi et à l'article 13 de ses Statuts.

Nous allons évoquer les grandes tendances de l'exercice écoulé afin de mieux éclairer l'évolution des résultats.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Après trois années d'exposition à des virus dans le monde, le continent européen est, depuis 2022 aussi le théâtre d'un état de guerre entre deux Etats. Ces événements sans précédent affectent durablement les relations économiques et sociales.

L'environnement économique a connu des changements conséquents avec le retour à une forte inflation, des déficits publics des pays développés toujours plus conséquents et une politique monétaire des banques centrales plus exigeante avec une remontée des taux directeurs dans un contexte de nombreuses difficultés dans les circuits de production des biens et des services et des soubresauts récessifs. Dans ce contexte, la croissance française ressort à +2.6% en 2022.

Durant cette période, le marché de l'assurance hautement concurrentiel a continué son développement des cotisations en assurance dommage avec une hausse globale de l'ordre de 2,9% en Automobile et 4,2% en Habitation.

Notre Mutuelle dans l'accompagnement des populations en poursuivant sur sa lancée d'une réelle volonté d'entraide a procédé pour 2022 à une revalorisation des cotisations avec modération.

Depuis le 16 mars 2020, notre Mutuelle a déclenché son Plan de Continuité d'Activité en observant les mesures sanitaires d'ordre public avec des personnels, en 2022, par intermittence en télé-travail dans une volonté de maintenir un haut niveau de qualité de service à destination des sociétaires et des assurés.

La diversification recherchée, tant des risques d'actif que de passif, a permis de constater une robustesse certaine de notre modèle économique.

L'ensemble des cotisations avec un volet Automobiles marqué par une importante rétractation depuis 2020 liée à la pandémie, un gel des tarifs en 2021 avec un effet bonus-malus favorable aux sociétaires et assurés, a été augmenté d'un exercice à l'autre de + 7,8%.

Les fonds propres issus des comptes sociaux de la Mutuelle enregistrent un résultat de l'exercice 2022 de + 1 931k€ et ressortent à 49,2 Millions d'euros.

La charge des sinistres, nette de réassurance, augmentent de 11% dans un contexte où le nombre de sinistres déclarés en 2022 est supérieur de près de 7% à celui de 2021. L'ensemble des principaux ratios techniques 2022 "sinistres à cotisations" d'un exercice à l'autre est en décélération.

En Habitation, ce ratio ressort à 43% contre 64 % en 2021. Ce ratio passe de 86% à 75% en Automobiles Professionnels et de 67% à 62% en Automobile Particuliers, ce qui, pour ces deux catégories confondues, l'amène à 69% contre 76% à la fin de l'exercice précédent. Globalement, le ratio technique «sinistres à cotisations» ressort à 65%, contre 74% en 2021.

L'exercice 2022 s'illustre par la poursuite de la restauration des opérations en Automobile comprenant une reprise de la provision prudentielle pour risques en cours pour 1 M€ en ramenant cette dernière à 427 k€ en responsabilité civile automobile. Par prudence, il a été constitué une provision pour égalisation pour 200 k€ afin de couvrir des aléas potentiels en catastrophes naturelles.

Il est aussi observé que le résultat des cessions en réassurance est en faveur de la Mutuelle pour 395 k€ contre un résultat en faveur des réassureurs pour 6,2 M€ en 2021.

En fin d'exercice, nous dénombrons 173 153 contrats (contre 170 490 en 2021) se répartissant comme suit :

- 91 303 contrats Auto Particuliers (contre 92 075 en 2021),
- 26 543 contrats Auto Professionnels du Transport de Personnes (contre 23 468 en 2021),
- 55 303 contrats hors Automobile (contre 54 947 en 2021).

Ces chiffres reflètent, d'une part, la capacité du réseau à poursuivre des concrétisations en affaires nouvelles dans un contexte contenu des résiliations et, d'autre part, des flux apportés par les partenaires et les intermédiaires. Il en ressort globalement une hausse de + 0,9% des années risques couvertes.

Les cotisations acquises s'élèvent quant à elles, en brut de cessions et avant acceptations, à un montant de 79,9 M€ (contre 74,1 M€ en 2021).

Le rapport "frais de gestion sur cotisations" passe de 21,33% à 20,96%. Le montant de ces frais de gestion passe de 15,8 M€ à 16,7 M€.

Les produits des placements nets s'élèvent à 2,5 M€ contre 2,7 M€ en 2021, étant précisé que l'exercice 2022 n'a pas permis d'arbitrages sur les placements immobiliers à la vente.

Au final, l'exercice 2022 se traduit par :

- Un résultat technique de + 1,425 M€ contre - 1,772 M€ en 2021,
- Un résultat avant impôt de + 2,076 M€ contre - 1,003 M€ en 2021,
- Un résultat après impôt de + 1,931 M€ contre - 0,960 M€ en 2021.

En juillet 2017, la société par actions simplifiée dénommée FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE, au capital de 2000€, détenue à 99,80% par notre Mutuelle, manifeste en 2022 un équilibre technique positif des opérations de + 8 k€ maintenant ses fonds propres à 14 k€.

LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DURANT L'EXERCICE 2022

Le positionnement commercial observé ces dernières années s'est poursuivi en 2022 en lien avec la diversification de nos canaux de distribution engagée ces dernières années dans une volonté réaffirmée d'accompagnement personnalisée de la population couverte par les garanties délivrées.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la souscription a été rendue possible pour les taxis en Belgique en libre prestation de service dans le cadre du passeport européen ayant su nouer des partenariats en assurance, en courtage et en gestion de sinistre. En apportant son savoir-faire, sa philosophie, la mutuelle offre aux Taxis Belges une solution d'assurance équilibrée. Reprenant ce qui a guidé nos illustres fondateurs en 1930, c'est dans la même démarche que nous souhaitons proposer des solutions en Belgique. Le marché des taxis belges est de l'ordre de 10.000 risques. La Mutuelle intervient en assurance automobile en responsabilité civile pour les dossiers en tort avec son volet en projection juridique pour les dossiers en droit. Le portefeuille à la fin de ce premier exercice est équilibré dans un volume d'affaires de 58 k€.

En agréant les cotisations acquises passant de 74,8 à 81 M€ et les autres produits techniques relativement stables à 5,9 M€, l'ensemble des produits techniques de la Mutuelle passe de 80,7 M€ à 86,9 M€, soit + 7,6 %. Le taux de progression du chiffre d'affaires Dommages des organismes d'assurances non vie en France est moindre pour les véhicules de premières catégories en passant de + 3% à + 2,9%.

Notre réseau salarié établit le nombre d'affaires nouvelles de l'exercice à 14 665 contrats contre 14 527 en 2021 soit une progression de +0,7%. Celles-ci restent tout principalement centrées sur le portefeuille des professionnels de la route, manifestant une hausse par rapport à l'exercice précédent de + 19%. S'agissant des contrats Auto des particuliers, les contributions, à la fois du réseau salarié et des partenaires et intermédiaires, sont en hausse à + 2%. Les contrats Habitation sont en baisse à -7,5% tout en relevant les contrats non auto en progression à +9.2% portée par les contrats des accidents de la vie.

Le volet indemnisation, dans un environnement industrialisé conforté par une décentralisation des services et appuyé, notamment, par les outils de gestion électronique de documents, permet de constater que la fréquence générale est nettement soutenue en passant de 178 à 189 pour mille tout en restant moindre que celle de 2019 pointée à 215 pour mille. Le nombre de sinistres est passé d'un exercice à l'autre de 29 868 dossiers à 31 943, soit une hausse de +6,9%, en demeurant à un moindre niveau qu'en 2019 ayant dénombré 37 178 dossiers.

SOLVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE

Notre Mutuelle s'est adaptée aux règles de solvabilité et de maîtrise des risques issues notamment de la Directive européenne n°2009-138 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

À fin décembre 2022, des rapports spécifiques (SFCR rapport de solvabilité et situation financière au public, RSR rapport de solvabilité au superviseur, RFA rapport de la fonction actuarielle, Rapport sur le Contrôle Interne, Rapport LCB-FT sur la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le Financement du terrorisme) ont été établis à destination du public et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La mise en conformité Solvabilité 2 s'est poursuivie avec efficacité sur d'autres sujets dont il convient de relater quelques faits saillants :

- Une mise à jour des politiques écrites a été menée concernant la gestion des placements,
- Le rapport ORSA 2022 sur 2021 a permis de conclure à une bonne tenue de nos indicateurs en situation de chocs économiques en cas d'attrition commerciale et de baisse en valeurs des actifs obligataires alternativement ou cumulativement.

Les travaux engagés, ces dernières années, permettent de réaffirmer toute notre confiance dans la bonne prise en mains de ces exigences par l'ensemble de nos équipes.

ÉVÈNEMENTS POST-CLOTURE

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou technique de la Mutuelle entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

La Mutuelle a pour objectif de consolider son modèle économique, de renforcer la qualité de service, de compléter son offre et de diversifier ses modes de distribution. L'essor des offres récentes comme la couverture des accidents de la vie et les taxis en Belgique devra marquer un nouvel élan. Notre Mutuelle veillera avec constance à préserver les équilibres techniques tout en améliorant les perspectives de croissance.

DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de la circulaire de la Fédération Française des Assurances, les informations relatées dans le tableau ci-dessous excluent les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance :

(en milliers d'euros et TTC)	Article D.441 I.L-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I.- 2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	197					0						
Montant total des factures concernées	498											
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	2%											
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant					Néant						
Montant total des factures exclues	Néant					Néant						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuel : (préciser) - Délais légaux : 30 jours date de facture					- Délais contractuel : 30 jours fin de mois - Délais légaux : (préciser)						

La Mutuelle effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et dans un maximum de 30 jours fin de mois. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations.

Enfin, conformément à l'article R-322-54.1 du Décret N° 2002-942 du 26 juin 2002 relatif à l'administration des sociétés d'as-

surances mutuelles et au statut du mandataire mutualiste, il est constaté qu'aucun Administrateur de la M.F.A. ne déroge aux dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques. Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Administration vous demande d'approuver sa gestion et de lui accorder votre quitus pour l'exercice 2022.

Le Conseil d'administration



Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels
Art 322-68 du Code des assurances & Art
L225-235 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET DU RÉSULTAT FINANCIER

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les placements s'élèvent à 138 981 K€ au 31 décembre 2022, soit 63 % du total de l'actif.</p> <p>Les produits financiers nets s'élèvent à 2 521 K€</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'évaluation des placements et l'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable■ L'évaluation des loyers théoriques■ L'exhaustivité des produits financiers comptabilisés <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des placements financiers et du résultat financier constituaient un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des actifs.</p>	<p>Nos travaux sur la valorisation des placements et l'évaluation du résultat financier ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Procéder à une appréciation du contrôle interne du cycle placements■ Valider les prix d'acquisition des titres acquis au cours de l'exercice■ Valider les quantités de titres détenus au 31 décembre 2022 avec les relevés de portefeuille reçus des banques■ Comparer la valorisation comptable à la valeur de réalisation au 31 décembre 2022 afin de s'assurer qu'il n'y a pas de moins-value sur titres non amortissables devant faire l'objet d'une dépréciation durable■ Apprécier l'intention et la capacité de détenir des titres amortissables jusqu'à leur terme■ Vérifier l'absence de risque de défaillance de l'émetteur sur certains titres amortissables■ Vérifier les calculs des intérêts courus et des amortissements de surcote/décote■ Vérifier que des intérêts courus et perçus sont bien comptabilisés pour la totalité des obligations■ S'assurer que les titres cédés ont été sortis pour leur prix d'acquisition■ Valider la concordance des loyers théoriques avec les rapports d'expertise

ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les provisions techniques s'élèvent à 159 233 K€ au 31 décembre 2022, soit 72 % du total du passif. Les provisions nettes de la part des réassureurs représentent 124 737 K€.</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Méthode de provisionnement utilisée■ Justesse des paramètres retenus et des calculs■ Fiabilité des bases de calcul■ Exhaustivité des provisions <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des provisions techniques constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des passifs.</p>	<p>Nos travaux sur la validation des provisions techniques ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Faire valider par nos actuaires :<ul style="list-style-type: none">- les modalités de calcul des provisions- les paramètres techniques utilisés (taux, ...)- les calculs réalisés- L'exhaustivité des provisions■ Revoir les dossiers de sinistres (PSAP dossier par dossier)■ Cadrer les provisions techniques avec la comptabilité.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCE par l'Assemblée Générale du 11 juin 1998.

Au 31 décembre 2022, nous étions dans la 25^{ème} année de notre mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 2 mai 2023
Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Nathalie Lutz
Associée





Article R.322-57 IV 1° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport les conventions réglementées.

Il nous appartient selon les termes de l'article R.322-57 IV 1° du Code des assurances, de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Article R.322-57 IV 2° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué les modalités de ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicables en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Article R.322-103 du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle et conformément à l'article R. 322-103 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les dépenses exposées pour le compte de votre mutuelle par les administrateurs et dont le remboursement a été obtenu ou demandé par eux.

Au cours de l'exercice 2022, il a été remboursé aux administrateurs à ce titre un montant total de frais de 7 070 euros.

Fait à Paris, le 2 mai 2023
Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Nathalie Lutz
Associée



Bilan

au 31 décembre 2022 (en milliers d'Euros)

Actif

	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2022	31/12/2021
Actifs incorporels	300	0	300	300
Placements :				
Terrains et constructions	31 615	16 419	15 196	15 606
Autres placements	123 785	0	123 785	118 414
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0		0	0
Total des placements	155 400	16 419	138 981	134 020
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques				
Provisions techniques	34 496		34 496	30 732
Total de la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	34 496	0	34 496	30 732
Créances :				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	34 351		34 351	30 110
Créances nées d'opérations de réassurance	650		650	3 625
Autres créances:				
Personnel	11		11	2
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	213		213	526
Débiteurs divers	1 056		1 056	852
Total des créances	36 282	0	36 282	35 115
Autres actifs				
Actifs corporels d'exploitation	8 496	6 348	2 148	2 379
Comptes courants et caisse	3 791		3 791	3 235
Total des autres actifs	12 287	6 348	5 939	5 615
Frais d'acquisition reportés	2 858		2 858	2 789
Autres comptes de régularisation	1 316		1 316	1 338
Total des comptes de régularisation - Actif	4 175	0	4 175	4 127
TOTAL DE L'ACTIF	242 940	22 767	220 173	209 910

Hors bilan

Engagements reçus	Note	31/12/2022	31/12/2021
Restitutions cautions		0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		29 863	34 111
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		29 863	34 111

au 31 décembre 2022 (en milliers d'Euros)

Passif

	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres:		
Fonds d'établissement	3 089	3 045
Réserves	44 222	45 182
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	1 932	-960
Total des capitaux propres	49 242	47 267
Provisions techniques brutes:		
Provisions pour cotisations non acquises	31 394	29 825
Provisions pour sinistres	108 378	104 271
Provisions pour égalisation	200	0
Autres provisions techniques	19 261	18 043
Total des provisions techniques brutes	159 233	152 140
Provisions pour risques et charges	102	84
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 766	1 678
Autres dettes:		
Dettes nées d'opérations d'assurance directs	2 596	2 089
Dettes nées d'opérations de réassurance	98	0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	275	230
Personnel	536	494
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 589	3 289
Créanciers divers	1 635	1 269
Total des autres dettes	8 729	7 371
Comptes de régularisation - Passif	1 102	1 370
TOTAL DU PASSIF	220 173	209 910

Hors bilan

Engagements reçus	Note	31/12/2022	31/12/2021
Cautions reçues		0	0
Engagements de restitution des valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		29 863	34 111
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		29 863	34 111

Compte de résultat

au 31 décembre 2022 (en milliers d'Euros)

Compte technique

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Variation (en montant)	Variation (en %)
Cotisations acquises						
■ Cotisations	82 604	5 334	77 269	70 214	7 055	10%
■ Variation des cotisations non acquises et risques en cours	-1 568	-70	-1 499	-15	-1 483	
Total des cotisations acquises et risques en cours	81 035	5 265	75 771	70 199	5 571	8%
Produits des placements alloués	1 828		1 828	1 936	-108	-6%
Autres produits techniques	5 852		5 852	5 874	-21	0%
Charges des sinistres						
■ Prestations et frais payés	64 525	1 895	62 630	60 675	1 955	3%
■ Variation des provisions sinistres	4 107	719	3 388	-1 244	4 632	-372%
Total des charges des sinistres	68 632	2 614	66 018	59 431	6 587	11%
Charges des autres provisions techniques	1 217	2 975	-1 758	3 665	-5 423	-148,0%
Frais d'acquisition et d'administration						
■ Frais d'acquisition	7 291		7 291	7 104	187	3%
■ Frais d'administration	4 681		4 681	4 388	293	7%
■ Commissions reçues des réassureurs		71	-71	-50	-20	40%
Total des frais d'acquisition et d'administration	11 972	71	11 901	11 442	459	4%
Autres charges techniques	5 665		5 665	5 243	421	8%
Variation de la provision pour égalisation	200		200		200	
RÉSULTAT TECHNIQUE	1 030	-395	1 425	-1 772	3 197	-180%

au 31 décembre 2022 (en milliers d'Euros)

Compte non technique

	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Variation (en montant)	Variation (en %)
Résultat technique	1 425	-1 772	3 197	-180%
Produits des placements				
■ Revenus des placements	3 984	3 812	172	5%
■ Autres produits des placements	127	44	83	191%
■ Profits provenant de la réalisation des placements	750	903	-153	-17%
Total des produits des placements	4 862	4 759	103	2%
Charges des placements				
■ Revenus des placements	1 630	1 449	181	13%
■ Autres produits des placements	527	605	-77	-13%
■ Profits provenant de la réalisation des placements	183		183	
Total des charges des placements	2 341	2 054	287	14%
Produits des placements transférés	1 828	1 936	-108	-6%
Autres produits non techniques				
Autres charges non techniques				
Résultat exceptionnel				
■ Produits exceptionnels	0	0	0	
■ Charges exceptionnelles	0	0	0	
Total du résultat exceptionnel	0	0	0	
Participation des salariés et Intéressement	43		43	
Impôt sur les bénéfices	144	-43	186	-438%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 932	-960	2 892	

Annexe

aux bilan et compte de résultat
au 31 décembre 2022

Informations

sur les choix des méthodes retenues

1 - Principes et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances et le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-11, à défaut ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

1.1. - POSTES DU BILAN - ACTIF

1.1.1. ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend uniquement le droit au bail de MFA-PARIS RÉPUBLIQUE.

1.1.2. PLACEMENTS :

Remarque préalable :

La gestion des placements financiers fait l'objet d'un mandat avec OFI.

La gestion locative de l'immobilier est effectuée par des cabinets de gérance.

Les décisions d'investissement restent exclusivement du ressort de la Mutuelle.

a) Valeurs mobilières amortissables (à taux fixe) article R 343-9

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru.

Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

En outre, conformément à l'article R 343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

À la fin de 2022, aucune dépréciation n'a été constatée en l'absence de risque de contrepartie.

b) Autres actifs de placement : placements financiers ou immobiliers affectés ou non à la représentation des engagements techniques article R 343-10

Les actions et autres titres à taux variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances: c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

À la fin de 2022, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a été enregistrée.

Au demeurant, le portefeuille ne contient pas de ligne d'actions détenues en direct hormis des participations non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits pour leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat ou pour leur coût de construction éventuellement augmenté des travaux d'amélioration procurant une réelle plus-value.

À la suite de l'entrée en application en 2005 des nouvelles règles comptables largement inspirées des normes internationales (IFRS) le système d'amortissement des immeubles sont réalisés par composants, la MFA a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables qui n'entraîne pas d'impact sur le montant des capitaux propres. La décomposition et les durées d'amortissement retenues tant pour les immeubles de placement que pour ceux d'exploitation sont les suivantes:

■ Gros œuvre :	60% sur 60 ans
■ Façades :	20% sur 30 ans
■ Equipements techniques :	20% sur 25 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts des sociétés immobilières non cotées qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

À la fin 2022, une actualisation des valeurs de l'ensemble du patrimoine a été réalisée, sachant que certaines ont fait l'objet d'une expertise s'agissant de LILLE et SAINT GRATIEN.

Aucune provision pour dépréciation des actifs immobiliers n'est actuellement comptabilisée.

Aucune dépréciation à caractère durable n'a été constatée conformément aux prévisions de l'article R 343-10.

Aucune provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques n'a été constituée conformément aux termes de l'article R 343-7 du Code des assurances.

Les parts non libérées de fonds de créance figurent en moins de l'actif pour un montant à fin décembre 2022 de 6 169 k€.

1.1.3. COMPTES DE TIERS «COLLECTIFS»:

Les comptes "sociétaires" et «réassureurs" sont ventilés à l'actif et au passif en fonction des soldes individuels.

Une provision pour annulation des cotisations est constituée d'un montant de 949 k€ contre 1 476 k€ précédemment, étant fondée pour moitié sur les moyennes observées des 4 dernières années en excluant désormais les opérations de simples mouvements de parc des flottes et pour l'autre moitié l'en-cours de sociétaires débiteurs résiliés.

1.1.4. AUTRES ACTIFS :

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

■ Matériel informatique central :	4 à 5 ans
■ Matériel micro - informatique et périphérique :	3 ans
■ Matériel de transport :	5 ans
■ Matériel :	6 ans 2/3
■ Mobilier :	10 ans
■ Agencements, installations :	10 ans
■ Agencements immobiliers :	15 ans

Compte tenu des types d'actifs et de l'utilisation de ceux-ci aucune décomposition n'a été opérée contrairement aux actifs immobiliers.

1.1.5. FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS :

La fraction des frais reportés a été déterminée en appliquant à ceux - ci le rapport cotisations émises et non acquises sur cotisations émises totales en lien avec l'article 151-1 du règlement de l'ANC 2015-11. Ils varient chaque année en fonction de ces divers éléments et augmentent ou diminuent le montant des frais d'acquisition imputables à l'exercice.

1.2. POSTES DU BILAN – PASSIF

1.2.1. FONDS D'ÉTABLISSEMENT.

Depuis 1998, le fonds d'établissement est augmenté chaque année en franchise d'impôts du montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires.

1.2.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs est inscrite à l'actif.

Elles sont calculées séparément pour chacune des catégories définies à l'article A 344 - 2 du Code des Assurances.

a) Provision pour cotisations émises et non acquises :

La provision pour cotisations émises et non acquises est destinée à constater la fraction des cotisations se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la date de la prochaine échéance. Elle a été calculée prorata temporis contrat par contrat.

b) Provisions pour sinistres :

Ces provisions prévues à l'article R 343-7 du Code des assurances correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais internes et externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

L'évaluation des dossiers s'effectue conformément à l'article 143-16 du Règlement 2015-11 de l'ANC selon les risques de la façon suivante :

- Dossier par dossier pour les garanties RC corporelle, Individuelle conducteur, les catastrophes naturelles et pour les dossiers NON AUTO, sachant qu'un lissage des dossiers avec un taux d'atteinte à l'intégrité physique et psychologique inférieur à 5% a été évalué selon une méthode Mack ;

- Selon les coûts moyens pour les autres garanties en AUTO ou bien selon une méthode statistique basée sur la projection des liquidations de charge observée (méthode dite de Chain Ladder).

Il est constitué en complément une provision pour tardifs, c'est-à-dire pour sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de clôture de l'exercice.

Il est également déterminé une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les coûts nécessaires au traitement des dossiers en cours à la date d'inventaire. Cette provision dénommée «chargement de gestion» est déterminée séparément pour les dossiers corporels, pour les autres dossiers AUTO et pour les dossiers NON AUTO compte tenu de durées de liquidations différentes.

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées séparément et viennent-en déduction de ces provisions.

Le plan de réassurance est basé essentiellement sur des traités en excédents de sinistres dont les priorités pour l'exercice courant sont les suivantes:

■ Responsabilité civile :	2 000 K€
■ Incendie dommage auto et non auto :	300 K€
■ Forces de la nature (hors catastrophes naturelles) :	300 K€
■ Risques locatifs :	300 K€

Les traités en quote-part, très minoritaires, concernent principalement les catastrophes naturelles avec un taux de cession de 50% et les accidents de la vie avec un taux de cession de 40%.

Les principaux apériteurs sont : SCOR, R + V, SWISS RE, QBE et MAPFRE.

c) Provision pour égalisation :

Elle est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques naturels ou les actes de terrorisme.

La partie de cette provision relative aux risques "attentats" a été dotée en application d'un régime transitoire et dérogatoire en 2001 et 2002 et reprise en 2014. À partir de 2003, elle n'a plus été dotée car aucune cotisation individualisée n'a été tarifée dans les contrats.

En 2022, pour le risque "catastrophes naturelles", il a été constitué une provision pour égalisation de 200 k€.

d) Autres provisions techniques :

- Les provisions mathématiques des rentes :

L'arrêté du 20 décembre 1996 a modifié les règles de provisionnement des rentes (utilisation de la table TD 88 / 90 au lieu de la table CR 4,75 %).

Pour 2022, en lien avec la situation des taux drastiquement bas, le taux d'actualisation a été réhaussé d'un exercice à l'autre d'un taux de 0% à 0,60% (au plus égal à 60% du TME moyen constaté sur les vingt-quatre dernier mois + 10 points de base).

Pour les sinistres survenus à partir du 1er janvier 2013, la revalorisation à charge a été calculée avec un taux d'inflation de 2%.

Ces provisions ressortent à un montant de 20 154 k€ à l'inventaire, sachant que la prévision de recours est de 762 k€, la revalorisation à recevoir est de 132 k€ et que la part des réassureurs s'élève à 15 104 k€.

- La provision pour risques en cours :

Qui a pour but de couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la période qui s'écoule du 31 décembre à la date de la prochaine échéance pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises.

En 2022, la provision pour risques en cours ressort à 427 k€ pour la branche RC AUTO donnant lieu à une part des réassureurs pour 118 k€.

1.3. HORS BILAN

Les engagements concernent les dépôts titres constitués par les réassureurs en couverture de leurs engagements.

La MFA commercialise des crédits (Automobiles et Travaux pour l'Habitation) en partenariat avec la SOCRAM Banque dont elle est actionnaire. Dans ce contexte, la MFA apporte une garantie à la bonne réalisation de ces opérations.

Au 31/12/2022, aucun engagement hors bilan n'est à constater compte tenu d'un nombre de défaillance historiquement très limité et confirmant les chiffres des exercices antérieurs.

1.4. COMPTE DE RÉSULTAT

1.4.1. PRODUITS FINANCIERS : RÈGLE D'ALLOCATION :

Les produits des placements nets de charges figurent à l'origine au compte non technique en fin d'exercice, ils sont ventilés en deux parties:

- les produits nets générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont transférés au compte technique,
- les produits nets issus des capitaux propres restent au compte non technique.

La détermination de la partie à transférer s'effectue en appliquant aux produits nets la formule suivante:

Provisions techniques nettes de réassurance

$$\begin{array}{c} \text{Provisions techniques nettes de réassurance} \\ + \\ \text{Capitaux propres initiaux} \end{array}$$

Le pourcentage d'allocation au compte technique s'établit à 72% à fin 2022.

1.4.2. LES CHARGES :

Les charges sont classées par destination à partir d'une pré-imputation par nature selon les méthodes suivantes :

- analyse de l'activité de chaque département de la Mutuelle (siège et réseau) et répartition de celle-ci en pourcentage selon les rubriques du plan comptable: (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques, gestion des placements, charges non techniques).
- lorsque les charges sont affectables à plusieurs départements ou à la Mutuelle entière, une seconde répartition est effectuée en fonction du poids respectif de chacun de ceux-ci dans l'activité générale. Les pourcentages ainsi déterminés sont révisés chaque année.

Les frais d'acquisition sont constitués de toutes les dépenses engagées jusqu'à la conclusion des contrats.

Les frais d'administration comportent principalement les frais de gestion des contrats, d'encaissement des cotisations et de surveillance du portefeuille.

Les frais de gestion des sinistres englobent tous les coûts internes liés à ceux-ci (gestion, règlements et recours).

Les autres charges techniques sont constituées essentiellement des frais de mise à disposition de moyens (informatique, services généraux) et de gestion générale de la Mutuelle (personnel, formation). À ceux-ci s'ajoutent les frais de comptabilité et de gestion des comptes sociétaires.

Les frais de gestion des placements incluent les coûts liés aux mandats de gestion mentionnés plus haut et ceux d'analyse et de traitement des informations en provenance de ceux-ci.

2. Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

3. Choix de l'unité monétaire

Les montants qui figurent dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

4. Autres informations

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Mutuelle effectue des souscriptions en Belgique en Libre Prestation de Service dans la branche AUTOMOBILE en responsabilité civile et en protection juridique.

Le résultat fiscal 2022 est bénéficiaire avec un impôt sur les sociétés 144 k€. Le montant de l'impôt sur les sociétés d'ensemble ressort à 146 k€.

Les honoraires d'audit légal de l'ordre de 56 k€ demeurent dans le marché.

La société FEA FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE est la seule filiale détenue à 99,8 %. Elle a été créée en 2017 avec les caractéristiques suivantes en 2022 :

■ Capital :	2 k€
■ Valeurs des Fonds propres :	14 k€
■ Valeur des titres détenus :	1 996€
■ Dividende :	néant
■ Compte courant :	8 K€
■ Chiffre d'affaires :	407 k€
■ Résultat :	+ 8 k€.

Conformément à l'article L 233-17-1 du code de commerce, elle présente un intérêt négligeable et qu'en vertu des dispositions de ce même article, la Mutuelle est dispensée d'établir des comptes consolidés.

Notes

sur les postes du bilan

1 Évolution

des actifs incorporels

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Droits au bail en valeurs nettes	300		300

2 Évolution

des actifs immobiliers

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Parts de sociétés immobilières non cotées	0	0	0
Immeubles	31 615	0	31 615
Total	31 615		31 615
Dotation de l'exercice aux amortissements et provisions	Diminutions d'amortissements et reprises de provisions	Cumul amortissements et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan
0	0	0	0
410	0	16 418	15 197
Total	410	16 418	15 197

3 Autres

placements

Nature de l'actif	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dotations et reprises de provisions	Montant cumulé des provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
Obligations, T.C.N. et titres à revenu fixe	101 531	0	0	101 531
Actions	11 997	0	0	11 997
O.P.C.V.M.	10 176		0	10 176
Prêts				
Sous - total état des placements	123 703	0	0	123 703
Dépôts et cautionnements	82			82
Total	123 785	0	0	123 785

1. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article R 343-9
a) Obligations des secteurs publics et semi-public cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
BE0000347568	2 500 000	BELGIUM 0,9%19-220629	F	France	2 346	7	2 353	2 208	(145)	2 500
FR0011266527	1 000 000	AERO.DE PARIS 3,125%12-110624	F	France	1 066	(56)	1 010	1 000	(9)	1 000
FR0013407236	4 000 000	OAT 0,50%19-25052029	F	France	3 712	16	3 728	3 455	(273)	4 000
FR0013505625	2 000 000	ADP 2,125%20-021026	F	France	2 058	(23)	2 035	1 889	(145)	2 000
Total obligations des secteurs publics et semi-public cotées					9 182	-57	9 125	8 552	-573	9 500



b) Obligations françaises privées cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de remboursement
FR0011439835	4 200 000	AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	F	France	4 187	12	4 199	4 202	4	4 200
FR0011842913	3 000 000	ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	F	France	3 050	(43)	3 007	2 984	(22)	3 000
FR0012283653	2 800 000	KLEPIERRE 1,75%14-061124 EMTN	F	France	2 964	(124)	2 841	2 713	(127)	2 800
FR0012300812	1 500 000	APRR 1,875%14-150125 EMTN	F	France	1 488	2	1 489	1 451	(39)	1 500
FR0012601367	3 500 000	SCHNEIDER 0,875%15-110325 EMTN	F	France	3 509	(6)	3 503	3 333	(169)	3 500
FR0013073277	2 000 000	LEGRAND 1,875%15-161227	F	France	2 127	(19)	2 108	1 833	(275)	2 000
FR0013201126	2 000 000	COFIROUTE 0,375%16-070225 EMTN	F	France	1 999	1	2 000	1 883	(117)	2 000
FR0013201134	500 000	COFIROUTE 0,75%16-090928 EMTN	F	France	493	4	496	429	(68)	500
FR0013231099	2 000 000	STE AUTO SUD 1,25%180127 EMTN	F	France	1 961	5	1 966	1 836	(130)	2 000
FR0013251170	400 000	ASF 1,125%17-200426 EMTN	F	France	378	1	379	370	(9)	400
FR0013262698	400 000	COVIVIO 1,5%17-210627	F	France	423	(10)	414	360	(54)	400
FR0013266350	1 500 000	GECINA TF1,375%17-300627 EMTN	F	France	1 585	(15)	1 570	1 348	(223)	1 500
FR0013284205	2 000 000	GECINA 1,375%17-260128	F	France	2 052	(8)	2 044	1 776	(269)	2 000
FR0013320058	1 000 000	ICADE 1,625%18-280228	F	France	930	6	937	834	(103)	1 000
FR0013342334	4 100 000	VALEO 1,5%18-180625	F	France	3 986	68	4 054	3 802	(252)	4 100
FR0013428943	1 000 000	LEGRAND 0,625%19-240628	F	France	918	7	926	847	(79)	1 000
FR0013444544	2 200 000	DASSAULT SYST. 0,125%19-160926	F	France	2 171	6	2 177	1 959	(217)	2 200
FR0013444551	1 500 000	DASSAULT SYST. 0,375%19-160929	F	France	1 516	(2)	1 514	1 232	(281)	1 500
FR0013463650	400 000	ESSILORLUXOTT 0,125%19-270525	F	France	375	2	378	375	(3)	400
FR0013512407	4 000 000	KERING 0,75%20-130528	F	France	3 745	26	3 771	3 523	(248)	4 000
FR0014000PF1	1 500 000	VINCI 0%20-271128 EMTN	F	France	1 482	3	1 485	1 240	(245)	1 500
FR0014000UD6	5 000 000	URW 1,375%20-041231	F	France	5 043	(7)	5 036	3 763	(1 273)	5 000
FR0014009KQ0	4 000 000	SANOFI 1,25%22-060429	F	France	4 014	(1)	4 012	3 554	(458)	4 000
FR0011439835	4 200 000	AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	F	France	4 187	12	4 199	4 202	(4)	4 200
Total obligations françaises privées cotées					50 396	-91	50 305	45 647	-4 658	50 500

c) Obligations de l'O.C.D.E.

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
DE000A169NC2	1 000 000	MERCEDES BZ GP 1,375%16-110528	F	France	1 009	(1)	1 008	902	(106)	1 000
DE000A2GSLY0	2 000 000	MERCEDES-BENZ 1%17-151127	F	France	2 011	(2)	2 010	1 803	(206)	2 000
DE000A2RYD91	1 000 000	MERCEDESBNZ INTL1,375%19-0626	F	France	1 053	(24)	1 029	939	(90)	1 000
DE000A3H3GF4	4 500 000	HOWOGE WOHNUNGS 0,625%21-1128	F	France	4 510	(2)	4 508	3 658	(850)	4 500
XS0942388462	1 500 000	URW 2,5%13-120623 EMTN	F	France	1 537	(35)	1 502	1 497	(5)	1 500
XS1017833242	4 200 000	BASF 2,5%14-220124	F	France	4 322	(107)	4 214	4 206	(8)	4 200
XS1069836077	2 000 000	LINDE FINANCE BV 1,875%14-0524	F	France	2 038	(32)	2 006	1 999	(6)	2 000
XS1195056079	1 000 000	ROCHE FINANCE 0,875%15-250225	F	France	1 036	(27)	1 009	967	(42)	1 000
XS1692347526	2 000 000	VOLKSWAGEN LEASING 1,125%17-24	F	France	2 055	(35)	2 020	1 935	(85)	2 000
XS1698714000	1 400 000	COVIVIO 1,625%17-1024	F	France	1 427	(16)	1 411	1 352	(59)	1 400
XS1734548487	1 600 000	VOLKSWAGEN BANK 0,75%17-150623	F	France	1 610	(9)	1 602	1 585	(17)	1 600
XS1789751531	2 500 000	RICH INTL HOLD 1%18-260326	F	France	2 500	-	2 500	2 335	(166)	2 500
XS1793349926	1 000 000	CIE SAINT-GOB 1,125%18-26 EMTN	F	France	1 042	(20)	1 022	923	(99)	1 000
XS2163333656	1 300 000	SODEXO 1%20-270429	F	France	1 365	(14)	1 351	1 109	(243)	1 300
XS2177021271	1 000 000	LINDE FINANCE 0,25%20-190527	F	France	916	8	923	884	(39)	1 000
XS2185867830	4 500 000	AIRBUS 1,375%20-090626	F	France	4 675	(70)	4 605	4 203	(401)	4 500
XS2283188683	2 000 000	EXOR 0,875%21-190131	F	France	2 014	(3)	2 011	1 502	(510)	2 000
XS2338955805	4 000 000	TOYOTA MOTOR CR 0,125%21-1127	F	France	3 934	11	3 945	3 398	(547)	4 000
FR0013346053	15	HORIZON AM	F	France	900	-	900	900	-	900
FR0383143617	10	SOLIMUT MUTUELLE DE France	F	France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
XS2533909482	1 000	PHONENIX MÉMOIRE TOTALENERGIES FIX DIV 10,7% EUR	F	France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
Total obligations de l'O.C.D.E.					41 953	-377	41 575	38 096	-3 479	41 400
TOTAL Art R 343-9					101 531	-525	101 005	92 295	-8 710	101 400

2. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article r 343-10

a) OPC

N° de code	Nombre	Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0011412584	30 320	OFI IN.H.YIELD 2023 I CD FCP4D	F	France	3 006	-	3 006	2 923	(83)	
FR0013511466	15 000	OFI HIG.YIELD 2027 ID FCP 4DEC	F	France	1 510	-	1 510	1 425	(85)	
Total OPC - titres à revenu fixe					4 515		4 515	4 348	-168	
FR0000008997	1 311	OFI INVEST ESG LIQ.CD FCP 4D			5 660	0	5 660	5 674	14	
Total autres OPCVM					5 660	0	5 660	5 674	14	

b) Actions françaises non cotées

N° de code	Nombre	Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de remboursement
FR0004040889	3 409	ASSUR.CONOLIDATION RETRAITES	F	France	52		52	448	396	
FR0004152999	1 500	MUTAVIE	F	France	114		114	2 324	2 210	
FR0004254589	20 000	OFIVALMO PARTENAIRES	F	France	192		192	291	98	
FR0004287316	53 633	SOCRAM BANQUE	F	France	273		273	3 583	3 311	
OFI000764001	1	CREDIT COOPERATIF PART A	F	France	0		0	0	-	
OFI000764002	10	CREDIT COOPERATIF PART B	F	France	0		0	0	-	
QS0000126970	1 996	FEA SAS	F	France	2		2	14	12	
OFI000764003	6 400	CFDP SAS	F	France	501		501	501	-	
FR0013216397	10	HORIZON IMPACT	F	France	1 000	0	1 000	1 000	-	
FR0010647735	9 900	INFRAVIA A FPCI 2DEC	F	France	-		0	-	-	
FR0010648873	10 000	INFRAVIA B FPCI	F	France	-		0	-	-	
FR0011297951	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	F	France	-		0	127	127	
FR0012994077	10 000	INFRAVIA EURO.FD III A FPCI	F	France	-		0	851	851	
FR0013215118	100	SWEN INFRA MULT.SELECT 3 A FPS	F	France	722		722	1 159	437	
FR0013516416	150	SWEN INF MU-SE4 - PARTS -A-	F	France	714		714	802	88	
FR0014001DZ3	25 000	INFRAVIA EUROP.FUND V A FPCI	F	France	272		272	248	(24)	
LU2264864708	2 814	BNP PARISBAS EUROPEAN INFRA DEBT FUND II	F	France	2 814		2 814	2 872	59	
FR0011297951PNL	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND II PNL	F	France	156	-156	0	-	-	
FR0012994077PNL	10 000	INFRAVIA EURO FD III A FPCI PNL	F	France	(19)	19	0	-	-	
FR0013215118PNL	100	SWEN INFRA MULTISELECT 3	F	France	110	-110	0	-	-	
FR0013516416PNL	150	SWEN INFRA MULTI SELECT IV PNL	F	France	786	-786	0	-	-	
FR0014001DZ3PNL	25 000	INFRAVIA EUROP FUND V A PNL	F	France	2 228	-2 228	0	-	-	
LU2264864708 PNL	1 186	BNP PARISBAS EUROPEAN INFRA DEBT FUND II	F	France	1 186	-1 186	0	-	-	
FR0011759430	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	France	113		113	85	(29)	
FR0013142643	50	ZENCAP CRED.ETI II PART I1 FPS	F	France	303		303	269	(35)	
FR0013326337	50	ZENCAP CREDIT ETI III I1 FPS	F	France	421		421	423	2	
FR0014000CJ1	10 000	MBO CAPITAL 5 A SHARE SLP	F	France	360		360	317	(43)	
FR0011759430PNL	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	France	36	-36	0	-	-	
FR0013142643PNL	50	ZENCAP CREDIT ETI II I1	F	France	8	-8	0	-	-	
FR0013326337PNL	50	ZENCAP CREDIT ETI III I1PNL	F	France	47	-47	0	-	-	
FR0014000CJ1PNL	10 000	MBO CAPITAL 5 A SHARE SLP PNL	F	France	640	-640	0	-	-	
FR0013238581	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GEN.B FPS	F	France	549		549	563	14	
FR0013253499	10 108	OFI IMMOBILIER SPPICAV	F	France	1 000		1 000	1 174	174	
FR0014001YH7	150	ZEN.REAL ESTATE D.III XL2 FPS	F	France	595		595	595	0	
FR0014004Q81	11 101	OFI INNOVACARE I SPPICAV	F	France	1 000		1 000	993	(7)	
FR0013238581PNL	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GENERAL PNL	F	France	84	-84	0	-	-	
FR0014001YH7PNL	150	ZENCAP REAL ESTATE III XL2 PNL	F	France	905	-905	0	-	-	
FR0013472552	100	FCT LBPAM DETTE PRIVEE ENTREPRISES V	F	France	1 000		1 000	1 019	19	
Total actions françaises non cotées					18 166	-6 169	11 997	19 658	7 661	
TOTAL Art R 343-10					28 341	-6 169	22 173	29 679	7 507	
Total Valeurs mobilières					129 872	-6 694	123 178	121 974	-1 204	101 400

c) Placements immobiliers (21)

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur inscrite au bilan		Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
			Valeur brute	Amortissements et provisions			
212 - IMMEUBLES BATIS DE PLACEMENT							
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier	F	FRANCE	5801	3723	2078	6220	4142
PARIS - 26/28, avenue du Maine	F	FRANCE	1431	830	601	13840	13239
ASNIERES-SUR-SEINE - 23, rue Robert Dupont	F	FRANCE	251	191	60	1270	1210
Montigny-le Bretonneux - 9/13, rue Marcel Proust placement	F	FRANCE	742	498	245	710	465
Marseille_43 boulevard Rabatau	F	FRANCE	131	4	127	130	3
NICE- 55 Boulevard Delfino	F	FRANCE	402	70	331	481	150
NICE- 60 Rue Arson	F	FRANCE	248	65	183	250	67
PONTOISE - 26/28, rue Séré Depoin	F	FRANCE	312	200	112	190	78
PARIS - 38, rue Hermel	F	FRANCE	140	79	61	510	449
PARIS - 27, rue Jussieu	F	FRANCE	524	318	205	750	545
LILLE - 47 rue Saint Etienne	F	FRANCE	1347	302	1046	1690	644
Lille- PARKING	F	FRANCE	136	20	116	87	-29
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet	F	FRANCE	420	73	348	290	-58
St Gratien_31-37 Avenue Maréchal Foch	F	FRANCE	1386	215	1170	1703	533
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants	F	FRANCE	682	93	589	740	151
VERSAILLES - 9, rue de la Paroisse Placement	F	FRANCE	429	260	168	430	262
IVRY-SUR-SEINE - 5, rue Marat	F	FRANCE	130	97	33	150	117
TOTAL 212 immeubles de placements			14511	7038	7473	29441	21968
219 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION	10						
CLICHY-SUR-SEINE - 6, rue Fournier	F	FRANCE	10355	6773	3582	9111	5529
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier d'exploitation	F	FRANCE	2260	1473	787	1989	1202
MAISONS-ALFORT - 82/84, avenue du Général de Gaulle	F	FRANCE	196	126	70	365	295
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet_exploitation	F	FRANCE	296	51	245	210	-35
Rennes_115 Avenue Aristide Briant_exploitation	F	FRANCE	322	56	266	390	124
St Gratien_31 Avenue Maréchal Foch_exploitation	F	FRANCE	599	93	506	587	81
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants_exploitation	F	FRANCE	334	41	293	260	-33
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust	F	FRANCE	541	363	178	480	302
LILLE - 72 rue Nationale	F	FRANCE	841	213	628	570	-58
MONTPELLIER - 16 cours Gambetta	F	FRANCE	350	80	269	290	21
NICE- 55 Boulevard Delfino agence	F	FRANCE	557	98	460	349	-110
Marseille_43 boulevard Rabatau_Exploitation	F	FRANCE	454	14	439	480	41
TOTAL 219 immeubles d'exploitation			17104	9382	7723	15081	7359
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS (21)			31615	16419	15196	44522	29326

3. Placements inscrits au bilan en classe 2 déposés ou donnés en nantissement chez les cédants en garantie des acceptations

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
235 - Espèces déposées chez les cédants	F	France	0	0
ALTIMA commutation en 2017			0	0

4. Autres placements inscrits au bilan en classe 2

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
234 - Autres placements	F	France	0	0
2343 - Dépôts et cautionnements en France	F	France	82	82

5. Actifs inscrits au bilan

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
Créances				
Cotisations échues et non recouvrées	F	FRANCE	31 326	31 326
Autres actifs				
Coupons et intérêts échus à recouvrer	F	FRANCE	0	0
Banques, chèques postaux et caisse nets	F	FRANCE	3 791	3 791
Comptes de régularisation - actif				
Intérêts courus des placements	F	FRANCE	992	992
Frais d'acquisition reportés	F	FRANCE	2 858	2 858
TOTAL	F	FRANCE	38 968	38 968

6. Valeurs reçues en nantissement des réassureurs incrites en hors bilan (classe 8)

Valeurs mobilières et titres assimilés	Localisation	Valeur de réalisation Article R 332-20-1
Valeurs d' Etats de l' O.C.D.E.	FRANCE	7 715
Autres valeurs cotées : obligations et titres à revenus fixes	FRANCE	6 602
Actions	FRANCE	0
Parts de sicav et fonds divers	FRANCE	15 546
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS	FRANCE	29 864



récapitulatif des placements

Nature des actifs	Valeur brute	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan	Valeur brute (Exercice N - 1)	Valeur de réalisation (Exercice N - 1)	Valeur nette au bilan (Exercice N - 1)
1 - Placements immobiliers	31 615	44 522	15 196	31 615	46 253	15 606
2 - Actions et autres titres à revenu variable autre que les parts d' O.P.C.	11 997	19 658	11 997	14 588	15 747	8 469
3 - Parts d'O.P.C. autres que celles visées au 4	5 660	5 674	5 660	19 456	19 388	19 456
4 - Parts d'O.P.C. à revenu fixe	4 515	4 348	4 515	4 515	4 677	4 515
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe	101 531	92 295	101 005	85 892	86 684	84 936
7 - Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0	0
8 - Déôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
9 - Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	82	82	82	82	82	82
TOTAL	155 400	166 578	138 455	156 148	172 830	133 064

Tableau de concordance entre l'état récapitulatif et l'actif du bilan

Nature des actifs	Valeur nette au bilan selon état récapitulatif	Différences sur prix de remboursement à percevoir (Art. R 343-9)	Amortissement des différences de remboursement (Art. R 343-9)	Valeur nette à l'actif du bilan
TOTAL DES PLACEMENTS	138 455	231	756	138 981

Exercices techniques	2022	2021	2020 et antérieurs	Total des Parts des réassureurs N	Parts N-1	Variation
Risques couverts :						
Auto et Responsabilité civile	1 619	5 056	25 598	32 273	28 152	4 122
Individuelle conducteur	0		102	102	102	0
Dommages aux biens des particuliers	667	67	365	1 099	1 206	-107
Catastrophes naturelles	242	8	768	1 018	1 269	-251
Autres garanties	3			3	3	0
TOTAL	2 532	5 131	26 833	34 496	30 732	3 764

	Jusqu'à un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
1. Créances				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	34 351			34 351
■ dont sociétaires : 32 275				
réassurance	650			650
Personnel	11			11
État, Sécurité sociale, et collectivités publiques	213			213
Débiteurs divers	1 056			1 056
TOTAL CRÉANCES	36 282	0	0	36 282
2. Dettes				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 596			2 596
■ dont sociétaires : 1 656				
Dettes nées d'opérations de réassurance	98			98
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		275		275
Personnel	536			536
Etat, Sécurité sociale, et collectivités publiques	3 589			3 589
Créanciers divers	1 635			1 635
■ dont réparateurs agréés : 369				
TOTAL DETTES	8 452	275	0	8 729

à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de créances et de dettes

a) Produits à recevoir

Exercices techniques	2022	2021
Organismes sociaux	0	0
Etat	0	0
Débiteurs divers		
- Commissions Mutavie	56	58
- Frais de gestion des dossiers Socram	5	3
- Commissions MAPA	4	4
- Commissions prestataires agréés	256	189
- Prestations de personnel fournies	14	12
- Activités immeubles	193	235
- Acomptes sur immobilisations	38	53
- Acomptes sur biens et services	11	11
- Compte courant FEA	8	3
- Autres	471	286
Total débiteurs divers	1 056	852
TOTAL	1 056	852

b) Charges à payer

Personnel :		
■ Congés payés	374	370
■ Prime de vacances	123	125
■ Intéressement	39	0
■ Participation	0	0
■ Autres	0	0
Total personnel	536	494
Organismes sociaux :		
■ Charges sociales sur congés payés	320	313
■ Charges sociales sur prime de vacances	104	104
■ Charges sociales sur participation	0	0
■ Charges sociales sur intéressement	4	0
■ Organic	105	98
Total organismes sociaux	533	515
État		
■ Charges fiscales sur congés payés	48	47
■ Charges fiscales sur prime de vacances	16	16
■ Autres	315	354
Total État	379	417
Créditeurs divers	561	380
TOTAL	1 056	852

9 Frais

d'acquisition reportés

Ils sont inscrits à l'actif du bilan pour un montant de 2 858 K€. Ils sont déterminés en appliquant aux frais d'acquisition de l'exercice le pourcentage représenté par les cotisations reportées sur l'exercice n + 1 par rapport aux cotisations totales émises.

10 Variation

des capitaux propres

Dénomination	Montant au début de l'exercice	Dotations ou affectations dans l'exercice	Reprise, transfert ou prélèvement dans l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds d'établissement	3 045	44		3 089
Réserve pour éventualités	42 820	-960		41 860
Réserve pour variations boursières	1 067			1 067
Réserve pour incidence de sinistres	1 296			1 296
Réserve de capitalisation	0			0
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice 2021	-960		-960	0
Résultat de l'exercice 2022	0	1 932		1 932
TOTAL	47 268	1 015	-960	49 243

11 Détail

de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision	2022	2021
Provision pour investissement	0	0
Provision pour risques et charges	9	8
Provision pour départs en retraite	0	0
Provision pour médailles du travail	93	76
TOTAL	102	84

de la charge de sinistres, des boni/mali
et du rapport sinistres/cotisations acquises
(affaires directes en France hors transport)

ANNÉES D'INVENTAIRE	EXERCICES DE SURVENANCE				
	2018	2019	2020	2021	2022
2018					
Reglements	37 443				
Provisions	33 666				
Total charge sinistres	71 109				
Cotisations acquises	79 607				
% sinistres aux cotisations	89,33%				
2019					
Reglements	57 097	35 122			
Provisions	16 547	26 550			
Total charge sinistres	73 644	61 672			
Boni/mali par rapport à l'origine	-2 535				
Cotisations acquises	79 607	79 479			
% sinistres aux cotisations	92,51%	77,60%			
2020					
Reglements	61 529	51 748	26 094		
Provisions	12 149	16 762	29 507		
Total charge sinistres	73 678	68 510	55 601		
Boni/mali par rapport à l'origine	-2 569	-6 838			
Cotisations acquises	79 607	79 479	74 038		
% sinistres aux cotisations	92,55%	86,20%	75,10%		
2021					
Reglements	65 495	56 429	39 273	31 003	
Provisions	8 829	11 743	20 076	31 550	
Total charge sinistres	74 324	68 172	59 349	62 553	
Boni/mali par rapport à l'origine	-3 215	-6 500	-3 748		
Cotisations acquises	79 607	79 479	74 038	74 166	
% sinistres aux cotisations	93,36%	85,77%	80,16%	84,34%	
2022					
Reglements	68 125	58 636	42 242	46 286	34 259
Provisions	5 237	9 660	17 589	21 586	29 370
Total charge sinistres	73 363	68 296	59 831	67 872	63 629
Boni/mali par rapport à l'origine	-2 254	-6 624	-4 230	-5 319	
Boni/mali par rapport à N-1	961	-124	-482	-5 319	
Cotisations acquises	79 607	79 479	74 038	74 166	79 903
% sinistres aux cotisations	92,16%	85,93%	80,81%	91,51%	79,63%

13 Détail

des provisions pour sinistres à payer

Exercices techniques

Risques couverts	2022	2021	2020 et antérieurs	Total PSAP N	PSAP N-1	Variation
Responsabilité civile corporelle automobile	8 702	17 524	47 607	73 833	75 257	-1 424
Responsabilité matérielle automobile	9 439	1 495	637	11 571	7 450	4 121
Autres garanties automobile	7 995	537	874	9 406	7 301	2 105
Dommages aux biens des particuliers	3 206	1 855	6 767	11 828	11 985	-157
Catastrophes naturelles	26	173	1 491	1 690	2 220	-530
Responsabilité civile générale	1	1	3	5	5	0
Navigation de plaisance	12	8	25	45	53	-8
Acceptations	0	0	0	0	0	0
TOTAL	29 381	21 593	57 404	108 378	104 271	4 107

14 Détail

des autres provisions techniques

Exercices techniques

Intitulé de la provision	2022	2021
Provision pour risques en cours (présentée avec les PENA)	427	1 518
Provision mathématique des rentes	19 261	18 043
TOTAL	19 688	19 561



Notes

sur les postes du compte de résultat

1 Charges

par destinations

Intitulé des destinations	2022	2021
Frais d'acquisition	7 291	7 104
Frais d'administration	4 681	4 388
Frais des autres charges techniques	928	963
Frais de gestion sinistres	4 533	4 275
Frais de gestion financière	124	109
Loyer réglementaire d'exploitation	-865	-879
Variation des frais d'acquisition reportés	69	-141
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX	16 760	15 820

2 Autres

produits techniques

Nature	2022	2021
Cotisations assistance	3 746	3 678
Cotisations protection juridique	1 759	1 699
Commissions d'apport des réparateurs	173	324
Commissions Mutavie	58	71
Rémunérations Socram	2	3
Commissions MAPA	11	15
Prestations fournies	103	84
Divers	0	0
TOTAL DES AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	5 852	5 874

3 Ventilation

des produits et charges de placements

Nature	2022	2021
Revenus des placements immobiliers	2 331	1 988
Revenus des placements mobiliers	1 280	1 670
Autres revenus financiers	373	154
Profits liés à la réalisation de placements	750	766
Autres produits de placements	127	44
Reprises de provisions sur placements	0	137
Total des autres produits techniques	4 862	4 759
Charges des placements immobiliers	1 445	1 193
Charges des placements mobiliers	238	305
Frais de gestion et frais financiers	474	557
Pertes liées à la réalisation de placements	183	0
Autres charges des placements	0	0
Dotations aux provisions sur placements	0	0
Total des charges de placements	2 340	2 054

4 Produits

et charges exceptionnelles

Nature	2022	2021
Produits exceptionnelles		
■ Cessions d'immobilisations	0	0
■ Reprise provision pour risques et charges	0	0
■ Dommages, intérêts et indemnités	0	0
■ Autres	0	0
Total des produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles		
■ Dotation provision pour investissements	0	0
■ Dotation provision pour risques et charges	0	0
■ Créances irrécouvrables	0	0
■ Mises au rebut d'immobilisations	0	0
■ Autres (Fonds de solidarité en 2020 : 207 k€)	0	0
Total des charges exceptionnelles	0	0

5 Participation

et intéressement des salariés

Nature	2022	2021
Intéressement	43	0
Participation	0	0
Total intéressement et participation	43	0

Intitulé des destinations	Automobile ensemble des contrats (Catég.22 et 23)	Dommmages aux biens des particuliers (Catég. 24)	Catastrophes naturelles (Catég. 27)	RC générale (Catég. 28)
Cotisations et accessoires émis nets	71 373	9 393	1 147	17
Cotisations à annuler :				
■ à la clôture de l'exercice	909	38		
■ à l'ouverture de l'exercice	1 415	61		
Sous-total cotisations nettes	71 879	9 406	1 147	17
Provisions pour pena et risques en cours				
à la clôture de l'exercice	26 843	4 035	460	8
à l'ouverture de l'exercice	25 395	3 946	458	8
Sous-total cotisations de l'exercice	70 431	9 317	1 145	17
Sinistres payés	67 314	5 918	657	0
Versements périodiques de rentes payées	942			
Recours encaissés	17 055	854	0	0
Frais de gestion des sinistres	6 468	1 005	108	0
Provisions pour sinistres à payer :				
■ à la clôture de l'exercice	119 093	13 275	1 691	6
■ à l'ouverture de l'exercice	109 810	13 478	2 221	6
Prévisions de recours à encaisser :				
■ à la clôture de l'exercice	24 288	1 448	0	1
■ à l'ouverture de l'exercice	19 803	1 493	0	1
Autres provisions techniques:				
■ à la clôture de l'exercice	19 261	0	200	
■ à l'ouverture de l'exercice	18 043	0	0	
Sous-total charge des prestations	63 683	5 911	435	0
Frais d'acquisition	6 337	838	103	2
Frais d'administration et autres charges techniques nets	3 905	517	63	1
Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0
Produits des placements alloués	1 588	219	19	0
Sous-total produits financiers nets	(1 632)	747	480	(0)
Cotisations cédées aux réassureurs	3 695	963	649	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 013	527	355	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques :				
■ à la clôture de l'exercice	32 561	895	1 024	1
■ à l'ouverture de l'exercice	28 248	1 206	1 276	1
Commissions reçues des réassureurs	0	0	65	
Sous-total charge de la réassurance	(1 632)	747	480	(0)
Résultat technique de l'exercice	(274)	1 523	83	14

Pertes pécuniaires diverses (Catég. 31)	Sous-total Catégories 20 à 31	Transports (Catég. 34)	Sous-total Catégories 34 à 38	Total des affaires directes en France	Total des affaires directes en Belgique	TOTAL GÉNÉRAL
56	81976	41	41	82017	58	82075
0	0	0	0	0		0
	947		0	947		947
	1 476		0	1 476		1 476
56	82 505	41	41	82 546	58	82 604
30	31 376	17	17	31 394	0	31 394
0	29 807	18	18	29 825	0	29 825
26	80 936	41	41	80 978	58	81 035
0	73 889	19	19	73 908	1	73 909
	942			942	0	942
0	17 909	2	2	17 911	0	17 911
0	7 581	4	4	7 585	0	7 585
0	134 064	48	48	134 113	6	134 119
0	125 516	56	56	125 571	0	125 571
0	25 737	3	3	25 740	0	25 740
0	21 298	2	2	21 300	0	21 300
	19 461	0	0	19 461	0	19 461
	18 043	0	0	18 043	0	18 043
	70 029	13	13	70 042	7	70 050
2	7 282	4	4	7 286	5	7 291
1	4 487	2	2	4 489	3	4 493
0	0	0	0	0	0	0
0	1 826	1	1	1 827	0	1 828
0	1 826	1	1	1 827	0	1 828
22	5 329	0	0	5 329	6	5 334
0	1 895	0	0	1 895	0	1 895
12	34 494	2	2	34 496	0	34 496
	30 730	2	2	30 732	0	30 732
6	71	0	0	71	0	71
5	(401)	(0)	(0)	(401)	6	(395)
18	1 365	23	23	1 388	37	1 424

Autres informations

7 Sociétaires

et contrats

Rubriques	2019	2020	2021	2022
Nombre de sociétaires et assurés	122 248	122 876	121 403	122 997
Nombre de contrats	173 347	170 726	170 319	173 153

8 Personnel

Rubriques	2022	2021
TOTAL DES SALAIRES VERSÉS	6 090	6 158
EFFECTIF MOYEN	173	172
dont :		
■ Cadres de direction	2	2
■ Cadres	80	70
■ Non - cadres	91	100

Rubriques	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	Impact charge fiscale future
Report fiscaux déficitaires	33 236	-1 575	31 661	-7 915
Provisions pour charges				
Provision pour départs en retraite	0	0	0	0
Provision pour impôt différé	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	0	0	0	0
Décalages temporaires				
Organic C3S	98	8	105	-26
Valeur liquidative éligible à l'article 209 OA du CGI	274	-91	183	-46
Provision pour congés payés	248	5	253	-63
Participation des salariés	0	0	0	0
Total décalages temporaires	619	-78	541	-135
Charge fiscale future nette Taux appliqué : 25%				-8 050

Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2023

1^{ère} Résolution :

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée, après audition du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et spéciaux sur les conventions réglementées, approuve les comptes de l'exercice 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution :

Quitus au Conseil d'administration

L'Assemblée, après audition du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et spéciaux sur les conventions réglementées, approuve les comptes de l'exercice 2022, tels qu'ils lui ont été présentés.

Adoptée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution :

Quitus au Conseil d'administration

L'Assemblée décide d'affecter en réserve pour éventualités le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 pour un montant de 1 931 548 € 08 centimes.

Adoptée à l'unanimité.

4^{ème} Résolution :

Respect de l'indépendance des Administrateurs et Directeurs de la Mutuelle

L'Assemblée confirme le respect de l'Article R 322-57 du Code des Assurances interdisant aux Administrateurs ou Directeurs de sociétés d'assurances mutuelles de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faite avec ladite société ou pour son compte, sauf à y avoir été autorisé par l'Assemblée Générale des Sociétaires.

Adoptée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution :

Lieu de la prochaine Assemblée Générale

L'Article 12 prévoit que l'Assemblée Générale peut décider d'un autre lieu que le siège social pour tenir sa prochaine réunion. L'Assemblée donne pouvoir au Conseil d'Administration de prendre cette décision en son nom sous réserve qu'avis en soit donné aux délégués dans la convocation et publié au moins quinze jours avant dans un journal d'annonces légales paraissant au lieu où aura lieu l'Assemblée.

Adoptée à l'unanimité.



Handwriting practice lines consisting of 20 horizontal dotted lines.

NOS CONTRATS



Auto particuliers



Auto fonction publique



Auto taxis



Auto pros



Habitation



Accidents de la vie



Camping-car, Caravane, Mobil-home



Navigation de plaisance



Mutuelle santé



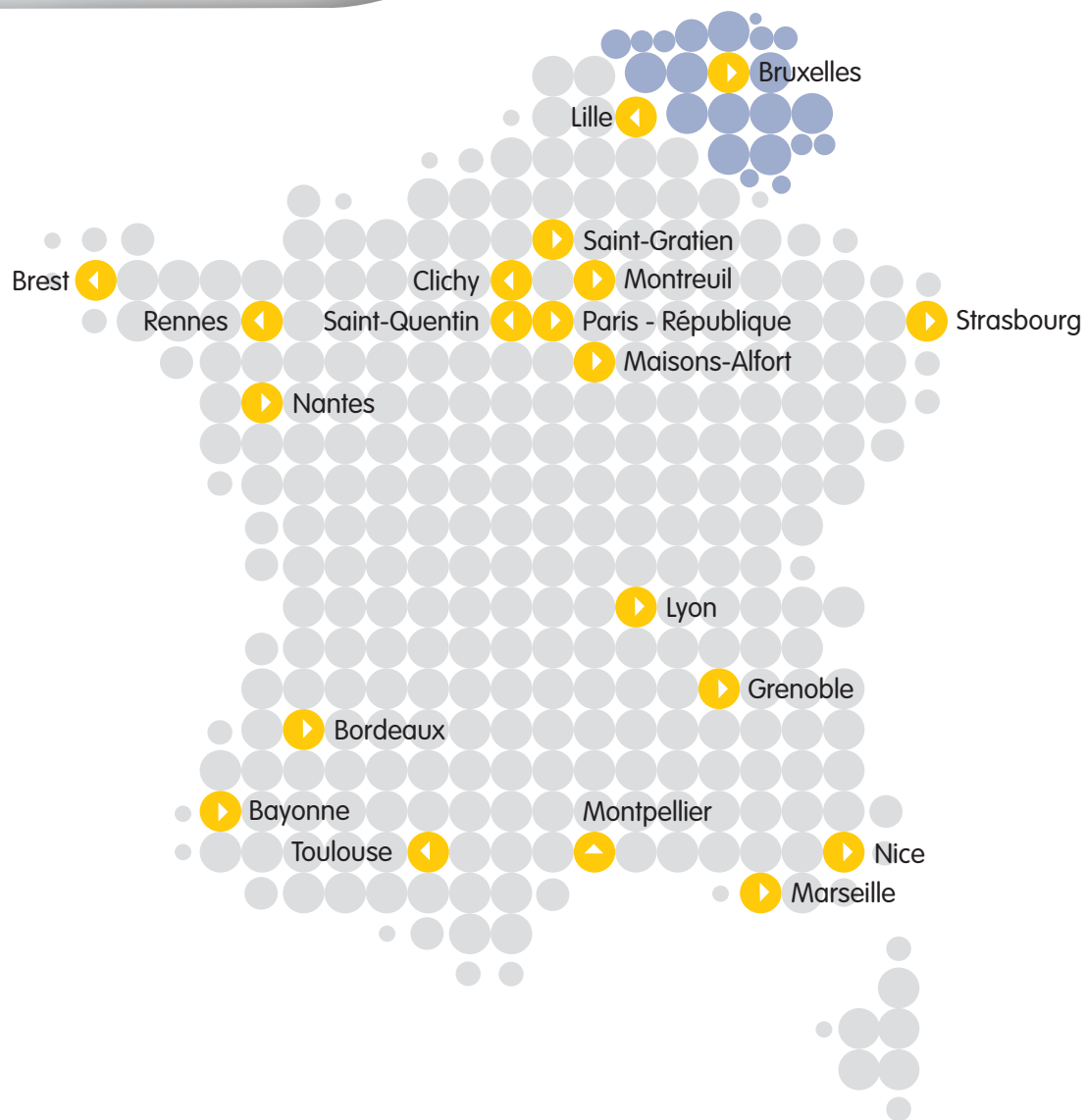
Crédits auto⁽¹⁾



Épargne-retraite⁽²⁾

(1) Les crédits auto / auto taxi / travaux et crédits personnels sont gérés par la Socram Banque, SA au capital social de 70 000 000 €- RCS NIORT 682 014 865 - 2 rue du 24 février, CS 90000 - 79092 Niort cedex 9 - Mandataire d'assurance - N° ORIAS 08044968 (www.orias.fr)

(2) Les contrats d'épargne-retraite et livret d'épargne sont gérés par Mutavie. MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Capital 46 200 000 € - RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.



Siège social : 6, rue Fournier - BP 311 - 92111 CLICHY CEDEX

mfa.fr